

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 mars 2018**

-----

L'an deux mil dix huit, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents :** Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, MM. PANNETIER Roland - RICHARD Guy

Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusés :** MM. LE BLANC Christian - GOURDIN Laurent

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/05 :**

**VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET  
ASSAINISSEMENT –**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence eau et assainissement étant transférée à la Régie des Eaux des Coëvrons, Mr le Maire présente une dernière fois le Compte de Gestion 2017 du budget Assainissement établi par Mr le Trésorier d'Evron.

Sous la présidence de Mr LE BLANC, en l'absence du Maire, il est approuvé à l'unanimité et conforme au Compte Administratif voté comme suit :

▪ en section d'exploitation :

Dépenses : 22 036.52 €                      Recettes : 12 707.67 €                      *Déficit : 9 328.85 €*

▪ en section d'investissement :

Dépenses : 5 385.88 €                      Recettes : 5 234.04 €                      *Déficit : 151.84 €*

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE –**

L'entreprise CHEVALLIER maintient la programmation des travaux de construction du mur fin mars début avril. Il sera demandé à Mr COHIN, architecte-conseil des PCC, de donner son avis sur le fini du mur lors de sa permanence du 4 avril prochain.

D'autre part, Mr le Maire organisera une réunion avec Mr DURET, maître d'oeuvre, pour programmer la suite des travaux.

**ABRIBUS –**

Mr le Maire présente un diaporama réalisé par Mme VELEZ, architecte colombienne, concernant la construction d'un abribus dans le centre-bourg. Une réunion est programmée le 12 mars prochain avec Mr le Directeur du CAUE pour préciser les différentes modalités, notamment le financement, étant précisé que la prise en charge de la commune ne pourra pas dépasser 3 410 €.

**PROJET D'IMPLANTATION DU PYLONE DANS LE CADRE DES « ZONES BLANCHES » -**

Le projet d'implantation du pylône a été évoqué avec Mr RICHEFOU, Président du Conseil Départemental, lors de l'entretien du 2 mars dernier. Ce dernier est d'accord avec les solutions proposées. Une transaction comprenant des échanges de terrains a été présentée aux propriétaires riverains. Les négociations sont en cours.

**COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC MR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que lors de l'audience du 2 mars dernier, Mr RICHEFOU, Président du Conseil Départemental, a bien pris note des sujets et questions exposés tels que le PDIPR, l'implantation du pylône, la réfection de la route de Vaiges, la publicité pour les animations locales dans le magazine Horizons 53, l'avenir du RPI. Sur ce dernier sujet, Mr RICHEFOU pense que l'évolution de l'école va plutôt vers des RPI concentrés mais il soutient cependant notre démarche.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Certificats d'Economie d'Energie (CEE) –**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le remplacement de la porte-fenêtre de la salle communale est éligible dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie à hauteur de 77 % de subvention à condition que les travaux soient réalisés avant fin 2018.

**DELIBERATION N° 2018/06 :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Révision du schéma de mutualisation des services –**

Mr le Maire présente la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Coëvrons du 22 janvier 2018 validant le projet de révision du schéma de mutualisation des services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ donne un avis favorable à cette révision.

**DELIBERATION N° 2018/07 :**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COEVRONS : Modification statutaires et transfert**

**d'équipements-**

Mr le Maire présente la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Coëvrons du 19 février 2018 approuvant les modifications statutaires et le transfert des équipements décrits dans cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ donne un avis favorable à cette décision.

**DELIBERATION N° 2018/08 :**

**REGULARISATION FONCIERE DU CHEMIN DE LA GRANDE ROCHE –**

Dans le cadre de la régularisation foncière des chemins, des portions de l'ancien chemin de La Grande Roche doivent être aliénées du fait qu'elles sont maintenant intégrées dans des terrains privés. Pour cette opération, une procédure d'aliénation de chemins ruraux, avec enquête publique, a donc été effectuée. Les plans et métrés des lieux sont réalisés par Mr Harry LANGEVIN, géomètre, et les actes notariés par Me Bertrand GOUX, Notaire.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- approuve la cession de ces portions du chemin de La Grande Roche,
- autorise le Maire et l'Adjoint chargé de ce dossier, à poursuivre la procédure réglementaire d'aliénation et à signer tous documents s'y rapportant.

**DELIBERATION N° 2018/09 :**

**FOURNITURE DE GAZ POUR LE GITE ET LES LOGEMENTS COMMUNAUX : Révision des contrats-**

Mr LE BLANC présente les propositions de la Sté VITOGAZ concernant la révision des contrats de fourniture de gaz pour les citernes du gîte et des logements communaux, au prix de 945 € HT la tonne soit une remise contractuelle de 975 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ces nouveaux contrats d'une durée de 3 ans,
- autorise le Maire à signer les documents correspondants.

**DELIBERATION N° 2018/10 :**

**VENTE DU TRACTEUR-TONDEUSE –**

Il est proposé de vendre le tracteur-tondeuse communal qui n'est plus utilisé et qui occasionne des frais d'assurance inutiles.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de mettre en vente ce matériel et de faire un appel d'offres près des habitants de la commune.

**ECOLE –**

Mr JOSSET informe les conseillers municipaux que l'école ne ferme pas à la rentrée prochaine mais le risque reste présent pour la rentrée scolaire suivante au niveau du RPI. Pour mieux sensibiliser et informer les parents, un document présentant le RPI est en cours avec un formulaire d'inscription.

**SERVICE TECHNIQUE –**

Pour l'année 2017, il apparaît un reliquat de 654 € à utiliser avant juin 2018.

Les travaux à prévoir pour le mois prochain sont :

- préparation du mur écroulé de l'école avant réfection par l'entreprise,
- rangement d'un tas de pavés resté sous les Arcades, dans la cave du gîte,
- réparation de la minuterie pour l'éclairage des toilettes publiques.

**INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) EN MAYENNE –**

Mr le Maire présente un courrier de Territoire d'Énergie concernant le déploiement du réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) en Mayenne. Pour cette année, des bornes de recharge sont prévues dans les communes environnantes à Vaiges, Ballée, Ste Suzanne, Montsûrs et Evron. Des bornes de recharge rapide sont également prévues pour 2019.

**POLLENIZ (réseau FREDON-FDGDON) –**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du réseau POLLENIZ, Organisme à Vocation Sanitaire, présentant son rôle en matière de santé du végétal.